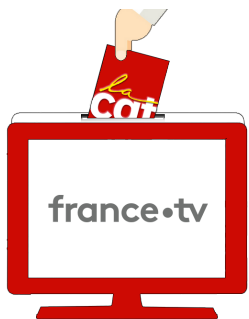


# Elections professionnelles



## La santé au travail, un droit pour tout salarié

votez pour celles et ceux qui revendiquent et qui construisent

Les ordonnances macron représentent une régression sociale sans précédent, d'autant plus qu'elles ont pris pour cible le CHSCT. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on veut cacher la fièvre, on casse le thermomètre.

Garant d'un droit à la santé inscrit dans la Constitution, le CHSCT était un garde-fou bien gênant pour le patronat, une instance aux prérogatives trop fortes, chargée entre autre de faire respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité dans un paysage socio-économique de plus en plus inquiétant.

Ces dernières années, les pressions financières croissantes, accompagnées de changements perpétuels des outils et process, ont considérablement développé au sein des entreprises les facteurs de risques psychosociaux.

France télévisions n'a pas échappé à ce fléau. Empêchement à la qualité, surcharge - ou sous-charge - de travail, manque de reconnaissance, perte de sens, conflits de valeur avec la hiérarchie, injonctions paradoxales, désorganisation etc. sont parmi les facteurs de risque les plus courants dans notre entreprise. Parfois ils s'avèrent beaucoup plus graves. Des salariés décrivent des comportements humiliants voire maltraitants de la part de leurs managers, en bref des actes de délinquance managériale !

**Pourtant, il faut le rappeler, la loi impose aux chefs d'entreprise une obligation de résultat sur la santé et la sécurité de leur personnel. Tout manquement est condamnable.**

### Que faire face à ces situations ?

D'abord soyez vigilants envers vous et envers vos collègues : maux de tête, insomnie, fatigue, irritabilité, stress, troubles musculo-squelettiques... différents symptômes peuvent traduire un trouble psycho-social et si rien n'est fait cela peut conduire jusqu'au burn out ou à la dépression.

Ensuite ne restez pas isolés : le médecin du travail est la 1<sup>ère</sup> personne à prévenir, voire l'inspection du travail selon la gravité. Vous pouvez aussi vous tourner vers la hotline des psychologues du travail. Si vous vous estimez harcelés, le groupe de référents « harcèlement » mis en place à FTV est également à votre écoute. La plateforme des lanceurs d'alerte est aussi une possibilité. **Mais quelle que soit la situation, vous devez pouvoir compter sur un élu du personnel ; il saura vous aider et vous orienter.**

Ces dernières années la CGT, à la tête de l'instance de coordination des CHSCT, s'est beaucoup investie dans les problèmes de santé et de sécurité. Elle a négocié l'accord sur la qualité de vie au travail qui peut être un outil très efficace si l'on sait s'en servir. Elle possède aujourd'hui un pool d'élus devenus experts en matière de santé au travail.

La direction affiche encore trop souvent un déni le plus total face à la souffrance au travail. Désormais le CHSCT n'existe plus mais **il est indispensable et urgent de faire de ce combat l'une des priorités des prochaines instances. C'est l'objectif de la CGT.**

La santé au travail,  
la priorité  
Pour la CGT

Paris, le 2 octobre 2018

